



Extrait du Registre des  
**ARRÊTÉS DU MAIRE**

---

**OBJET :**

N° 9824 - AVA

RÉGLEMENTATION ET  
GESTION DU DOMAINE

Stationnement  
Marché de Noël 2021

Nous, Maire de la Ville de REMIREMONT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-21, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;

VU le décret n°2001-251 du 22 mars 2001, relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du marché de Noël 2021, des mesures s'imposent pour permettre l'installation des chalets et sécuriser l'espace ouvert au public ;

**ARRÊTONS**

Article 1er. - Le stationnement de tous véhicules est interdit :

**1 : rue de la Xavée :**

- sur les emplacements destinés aux livraisons au droit des Halles le Volontaire, du lundi 29 novembre 2021 à 6h00 au mercredi 05 janvier 2022 à 12h00 pour permettre la mise en place des chalets et réaliser un espace sécurisé pour le public piétonnier,

- sur les emplacements situés au droits des numéros 5 à 15, les lundis 29 novembre 2021 et 3 janvier 2022 de 8h00 à 12h00 pour permettre l'installation et l'enlèvement d'un chalet.

**2 : rue Charles de Gaulle,** au droit du numéro 20, du 29 novembre 2021 à 8h00 au 31

décembre inclus pour permettre l'installation d'une boutique.

Article 2. - Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement de cette manifestation seront mis en fourrière, exclusivement sur intervention des Services de Police.

Article 3. - La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux en liaison avec les Services de Police.

Article 4. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A REMIREMONT  
Le mardi 23 novembre 2021

Pour Ampliation,

Le Maire,  
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion

- Police Nationale
- Police Municipale
- Halles le Volontaire
- Exposants
- Presse
- Affichage
- Chef de Pôle TCV
- Agent de maîtrise
- Dossier Mairie